

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du SAMEDI 28 Septembre 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Octobre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

## I T A L I E.

De Naples, le 1<sup>er</sup>. septembre.

NOTRE escadre, sous les ordres du chevalier Forteguerry, est armée & ne tardera pas à mettre à la voile. Voici sa force officiellement déduite: 4 vaisseaux de 74 & de 720 hommes d'équipage chacun, 4 frégates de 40, 2 corvettes de 20, 2 brigantins, 6 galiottes, 74 barques canonnières & 10 bombardiers, en tout 618 canons, & 8614 hommes à bord.

Cette armée navale va, dit-on, s'incorporer à celle des Anglois & des Espagnols devant Toulon, Marseille & Nice.

## S U E D E.

De Stockholm, le 3 septembre.

L'envoyé extraordinaire de la cour de Londres, lord Spencer, arrivé ici la semaine dernière, a eu avant-hier sa première audience chez le roi & chez le duc régent. L'on assure que M. Verninae, qui devoit déployer ici le caractère de ministre plénipotentiaire de France, ne sera pas reconnu par notre cour.

Le landgrave de Hesse-Cassel n'a pu consentir à ce que la régence de la Poméranie Suédoise demandoit de lui, c'est à dire, à se charger de fournir en troupes le contingent du duché de Poméranie. En conséquence les états de la province se sont adressés au prince de Cobourg lui-même, & se sont engagés à payer annuellement la somme de 30 mille écus: la moitié de cette somme est déjà acquittée pour l'année courante.

La princesse Sophie-Albertine, abbesse de Quedlinbourg, est attendue de retour vers la fin de ce mois.

M. Lenngren, rédacteur du Journal suédois, en s'expliquant sur l'ordonnance rendue relativement à la liberté de la presse, a usé de l'expression *despote* d'une manière peu mesurée: cela lui a attiré de la part du procureur fiscal une action intentée au tribunal de la cour. La feuille qui a fourni matière à la plainte a été défendue, sous peine de 50 écus d'amende.

## A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 15 septembre.

Il paroît, par des lettres particulières du Nord, que la

Suede & le Danemarck se disposent à former une alliance particulière; ces deux cours s'occupent de leur marine avec plus de soin que jamais: les papiers allemands disent qu'elles ne veulent pas reconnoître de ministre françois; mais c'est moins par mauvaise volonté que par l'effet des circonstances du moment, qui sont passagères & fugitives comme certaines escadres de la Baltique.

Les papiers allemands (& notre feuille sur leur foi), avoient ci-devant annoncé que les mines de Sibirie avoient croulé, & qu'on ne voyoit plus à leur place qu'un grand lac. Cette nouvelle avoit été ensuite rétractée par ces papiers, qui disent maintenant que le dommage n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable qu'on l'avoit d'abord annoncé: cela est vraisemblable; mais les Suédois prétendent avoir des détails sur cet événement, qui a même influé en Suede sur le prix du cuivre.

Les lettres de Vienne, du 31 août, portent que l'armée de réserve restée dans le Tyrol & dans les environs de la Bavière, doit être envoyée dans le pays de Trèves, sous le commandement du général Terfy. Cette armée consiste dans les régimens de cuirassiers d'Anspach & Archiduc François, & en six bataillons de grenadiers, dont trois de Moravie & trois d'Autriche, & en cinq bataillons de fusilliers.

Suivant des lettres de Vienne du 4 septembre, on se proposoit d'enrôler des Juifs; une quarantaine se trouvoient déjà au nombre des recrues.

On avoit aussi donné l'ordre d'approvisionner pour six mois, en vivres & en munitions de guerre, les forteresses de la Lombardie.

Le commissaire-général de l'escadre angloise de la Méditerranée est arrivé à Vienne le 4 septembre, & devoit communiquer à la cour impériale un plan d'opérations.

Le grand plan des puissances coalisées est, assure-t-on, de s'emparer de toutes les places frontières depuis la mer jusqu'au Rhin, avant de pénétrer dans l'intérieur de la France; mais comme ce vaste projet ne sauroit être entièrement exécuté dans cette campagne, elles prennent déjà les mesures convenables pour une campagne prochaine.

Les alliés conviennent cependant dans leurs rapports que leur entreprise du 27 août contre les liges de Lautembourg



a échouée, & qu'elle leur a coûté beaucoup de monde.

Les Autrichiens, les émigrés & les Hessois sont devant Barberold, & s'étendent à Dierbac, Fleckenfeld & Buchelberg, vers Bergen : le quartier-général de Wurmsler est à Dierbac, près de Bellicam; Condé est à Fleckenfeld.

Le comte de Lehrbach est toujours au quartier-général du roi de Prusse.

On paroit être persuadé que tant que le duc de Brunswick ne pourra pas sortir des montagnes de Bitche, pour tomber sur le derrière des lignes de Weissenbourg & de Lauterbourg, il ne fera guere possible de les forcer sur le devant.

On écrit de Mayence qu'il y est arrivé trois bataillons de troupes du cercle de Franconie, qui y résideront en garnison.

Les Prussiens se retranchent sur le Klotersberg, près de Hombourg.

On assure que les généraux Cobourg & Wurmsler ont reçu l'ordre de Vienne d'exiger à l'aveir des troupes françoises, dans les places qui se rendront par capitulation, la promesse de ne plus servir non-seulement contre les puissances coalisées, mais aussi contre l'armée royale de Galton.

(Certes, à ces clauses, aucun François ne voudra capituler).

Le gouvernement autrichien des Pays-Bas, ayant appris que Dumouriez s'est retiré dans le pays de Juliers, a adressé à l'électeur palatin des réquisitions, par lesquelles il réclame l'extradition de cet homme dangereux.

Un décret de la diète de Ratisbonne, du 22 août, défend, sous des peines très-rigoureuses, toutes les associations secrètes.

On ne peut disconvenir que les troupes irrégulières qui sont dans l'armée autrichienne, exercent, par-tout où elles pénètrent, des cruautés inouïes. Les Sécessans, qui ont un manteau rouge, se distinguent nommément dans tous les genres d'horreurs; ils ne savent qu'assassiner & piller. On a beau punir ces brigands, la punition, même celle de mort, ne corrige pas les autres. La guerre est accompagnée d'assez de fléaux; c'est donc un crime de leze-humanité d'employer pour la faire des monstres comme des Sécessans, des Pandours, des Croates, &c.

La chancellerie militaire autrichienne est établie à Muhlberg, près de Carlsruhe.

Les dons patriotiques pour la guerre, que reçoivent à Ratisbonne les ministres de Vienne & de Berlin, montent à 115 mille florins.

L'électeur de Saxe vient de donner une ordonnance par laquelle il enjoint qu'en conférant des emplois, on ne doit plus avoir égard à la naissance ou à d'autres rapports; que le mérite seul sera pris en considération, & que lion doit nommer aux grands emplois de l'état les individus de la classe bourgeoise, tout aussi bien que les nobles.

#### FRANCE.

##### ARMÉE DES ALPES.

*Rapport des évènements des trois camps devant Lyon, le 15 au 16 septembre.*

Ce matin, à quatre heures & demie, le général Couillard a ordonné l'attaque d'un poste infiniment avantageux, appelé la maison Neyrop: 600 hommes s'y sont portés sur 3 colonnes, & l'ont enlevé de vive force. On a pris 2 pièces de canon de 4 avec leurs coffrets, quelques fusils & deux prisonniers, dont un prêtre.

*Du camp de Limonay.*

Le bataillon de l'Arrière, la compagnie des braves chas-

seurs de Mâcon, 10 hussards du premier régiment, & quatre maîtres du 7<sup>e</sup> régiment de cavalerie, se sont portés sur les hauteurs de Grezieux, dont ils se sont emparés, ainsi que du village. Dans la nuit du 13 au 14, le 3<sup>e</sup> bataillon de la Drôme étant arrivé, s'est occupé sur-le-champ à abattre des murs pour l'emplacement de l'artillerie, dans un enclos d'où l'on pouvoit battre l'ennemi avec avantage. A 8 heures du matin, le feu a commencé & a été servi avec autant de précision que de vigueur. L'avantage s'est décidé en faveur des troupes de la république: les Lyonnais ont lâchement abandonné leur poste; nos troupes les ont poursuivis jusqu'aux portes de Lyon. On leur a enlevé un piece de 4, un grand nombre de fusils, huit grosses voitures, deux autres charrettes attelées chacune de trois mulets & chargées d'environ 1400 sacs pour le service des vivres; avec quantité d'autres effets. Nous n'avons eu ni tués, ni blessés, & les Lyonnais, au rapport des déserteurs, ont perdu beaucoup de monde.

Le citoyen Sihos, canonnier de première classe au 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie, l'un des trois qui ont eu les mains & le visage brûlés, a continué, malgré sa situation, à servir sa piece avec la plus grande activité & le plus grand sang-froid. On ne peut trop faire l'éloge de ce brave homme; on demande de l'avancement pour lui.

Le lendemain 15, quatre hommes & un caporal détachés de nos avant-postes ont surpris un poste de rebelles qui, suivant leur coutume, se sont saurés en nous abandonnant 20 fusils, 5 sacs, 11 chapeaux & un foulier garni d'une boucle d'argent.

*Du camp de la Férandière, le 18 septembre.*

Nous avons rejoint les députés Dabois-Crancé & Gautier, le premier commandé en chef: le camp de la Pape est son quartier-général. J'ai parcouru avec lui nos trois camps: celui qui m'a paru le plus intéressant, est celui d'où je vous écris. Là sont toutes nos batteries qui ont pulvérisé toutes les façades de Lyon, & incendié la majeure partie de la ville. Le feu, depuis hier neuf heures du matin, n'a pas discontinué; nos canonniers ont l'air de s'amuser en annihilant les possessions des rebelles qui ont beau mettre des mazzelas, des balles de laine, ne peuvent se parer de l'incendie. Les scélérats, les meneurs de Lyon, ont pris des mesures si cruelles envers les habitans qui n'ont pu sortir de Lyon, que tout tremble devant eux: voient-ils des gens qui ont l'air triste, ils les fusillent.

Basta Lyon est cerné, & malheureusement les généraux & les représentans du peuple sont d'accord que Lyon ne peut être réduit que par la famine & par le fer, car on ne peut plus penser à y mettre le feu aux maisons qui sont toutes démolies.

La côte Pourrière & de la Croix-Rouffe est hérissée de canons, ainsi que leurs quais. Leur artillerie est servie avec de la poudre de Berne, que les Genevois leur ont fournie: elle vaut mieux que la nôtre; mais c'est égal, ils périront tous. Patience, encore huit jours, & la grande ville de Lyon n'existera plus: aujourd'hui elle est comme une écume.

Nous partons de ce canton, du 20 au 25; nous sommes chargés d'acheter pour rien à la république, une belle fondrie de canons, qui se trouve sur notre passage. Nous emmenerons de célèbres prisonniers recommandés aux tape-dur nos freres.

On nous annonce que les scélérats crènt à la faim, & sont peut-être prêts à se rendre.

Les scélérats sont mis sur leurs biens, dans tous les environs, & cela en vaut la peine. Nous aïsons dans ce moment



un comité lyonnais qui est au quartier-général, pour y prendre tous les renseignements sur les possessions, soit en fonds, soit en banque ou maisons de commerce appartenans aux rebelles, & nous enverrons ce travail à la commune de Paris pour qu'elle s'en fasse.

Signé ECRON, aide-de-camp, lieutenant-colonel.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

De Saint-Avold, le 17 septembre.

Les nouvelles que je vous ai données hier, ne m'ont pas été communiquées par lettre, comme de coutume; c'est un récit qui m'a été fait de vive voix. Les premières, c'est-à-dire l'attaque des trois camps de l'armée de la Moselle est vraie à un petit détail près, mais qui ne change pas le fond de la version. La seconde nouvelle est vraie aussi, mais depuis le matin jusqu'à onze heures; car après cette heure paraît-toi d'une nouvelle colonne d'ennemis, le jeu de plusieurs batteries placées à propos en front & en flanc, ont fait tourner le dos à la victoire; cependant nous n'avons pas perdu de terrain, & l'ennemi n'a emporté que deux canons.

Des Dorades, près Longuion, le 16 septembre.

Le roi de Prusse se trouve en personne au camp près Reichen vis-à-vis Herbach, suivant que le monde un des volontaires de ce pays; mais on assure qu'il est attendu à Luxembourg. Il paie continuellement des troupes par la crainte de Courage & d'Aubagne. On grossit les magasins d'Arion, & l'ennemi paroît vouloir occuper le poste de Vitton.

De Paris, le 28 septembre.

On va former un camp sous les murs de Péronne: le peuple, indigné des atrocités que commettent les ennemis dans les plaines fertiles de la Flandre & de la Picardie, se lève en masse pour les attaquer. L'enthousiasme de la liberté & l'amour de la patrie enflamment tous les citoyens des départemens frontiers; & il faut espérer qu'ils parviendront bientôt, par leur valeur & leur courage, à repousser ces déviateurs féroces qui répandent par-tout l'incendie, la dévotion & la mort.

Présenter à la convention des projets utiles, surveiller l'exécution des décrets, & porter sur-tout un œil attentif sur la conduite des généraux; voilà les objets de salut public, qui occupent les sociétés populaires. Plusieurs membres de celle des Jacobins ont développé leurs réflexions sur les trahisons de nos généraux, & sur la tactique des ennemis du bien général, qui consiste à faire perdre au comité de salut public la confiance que le peuple lui a donnée. Robespierre a prononcé un discours, où brillent éminemment l'éloquence & le patriotisme; il a commencé par exposer la conduite & les opérations du comité de salut. « On avoit réglé, ajoute-t-il, un plan de campagne qui consistoit à attaquer les Anglois, à les obliger de lever le siège de Dunkerque, & à les repousser vers la mer. Nos troupes victorieuses devoient ensuite tomber sur l'armée de Cobourg, & la repousser jusqu'au-delà de Valenciennes. Houchard avoit promis d'exécuter ce plan; mais il n'a rien fait, & il a prouvé, par sa conduite, qu'il avoit formé le dessein de faire assassiner notre armée, & de donner aux Anglois le tems d'éviter les coups que nos soldats devoient leur porter. A Houscotte, on ne s'attendoit pas de trouver de la résistance; mais on fut fort étonné d'y trouver une armée & une artillerie foudroyante. Jourdan se mit alors à la tête d'un bataillon, auquel il inspira son courage: l'armée partagea son enthousiasme, & Houscotte fut pris par une espèce de miracle. Houchard voyant que les Anglois alloient

être exterminés, ne voulut pas aller les combattre. Cette conduite a permis aux Anglois de réparer leurs pertes, & a donné le tems à Cobourg d'envoyer du renfort pour recommencer le siège de Dunkerque. D'un autre côté, le général Landremont secondoit, par ses trahisons, les complots de Houchard, & il faisoit battre sur le Rhin les soldats de la liberté, pendant que Houchard les exposoit à la boucherie à Houscotte. Robespierre a donné ensuite connoissance des défections qui ont été opérées dans les armées: il s'est plaint des dénonciations faites contre le comité de salut public; il a prouvé la nécessité de maintenir les rénes du gouvernement entre les mains de la convention & du comité de salut, & a terminé par combattre la proposition qui a été faite d'organiser constitutionnellement le conseil exécutif. Cette organisation, a-t-il dit, ne peut se faire que lorsque la liberté sera affermie sur des bases inébranlables.

Des applaudissemens réitérés ont prouvé à Robespierre la solidité de ses observations.

ÉTAT DES PRISONS.

Sainte-Pélagie, du 24. Jacques-Victor Laboudie, arrêté comme suspect d'aristocratie, Jean-Baptiste Bernard, arrêté comme prêtre infirmement. Total, 162.

Cenclergie, du 24. Entrés Louis-Henri Ramonet, Mathurin l'Éclair, François Gardais, Jean Lechat, Jacques Vallet, Pierre-John, Jacques Orain, Jean Fauconnier, François Millet, Pierre-Charles Bongard, Lapière, Mathurin Lemarchand, Jacques Verdier, Julien Lhomonde, Julien Legenvre, George Drouard, Marie Orain, tous prévenus de complicité dans la révolte de Bretagne. Total 349.

Abbaye, du 24. Entrés le général Quéineau, ordre du ministre de la guerre; Perrin, Député, en vertu d'un décret de la convention nationale. Le nommé Gamache a été transféré à la Force pour cause de maladie, ordre de police; & Vivans conduit de brigade en brigade à l'armée des Alpes.

Il reste dans ladite prison 119 prisonniers, y compris 23 militaires & 5 otages.

Sainte-Pélagie, du 25. Entrés les citoyens Barth, Maquet, Valambert, Jacob, Jorieu, arrêtés comme suspects; Nicolas-François Belliard, suspect & n'ayant point de carte de sûreté; Piron, dit Saint-George, comme noble & n'ayant point de carte de sûreté; Charpentier père, mère & fille, comme ayant leur fils & frère émigrés; Vignelle & Leroi, comme domestiques suspects d'incivilité & de mauvaïse foi dans leurs réponses vagues. Sorties, Elisabeth Lange & Joséphine Mézerai. Total 172.

COMMUNE DE PARIS.

Du 26 septembre.

Les citoyens de première requisition des sections de l'Observatoire & du fauxbourg Montmartre, défilent dans la salle du conseil. Tout y respire l'amour de la liberté, le désir brûlant de combattre & de terrasser les despotes. La salle retentit des cris de vive la république, vive la nation.

Chaumette obtient la parole & entretient le conseil pendant toute la séance; il raconte d'abord les particularités de son voyage; il dit que sur les chemins de Paris à Nevers il croyoit trouver toutes les forges en activité, il pensoit marcher sur des monceaux de boulets, bombes, piques, fusils, &c.; mais qu'il fut étonné de ne voir que de l'herbe dans les trous! Ce spectacle anime son zèle patriotique; il ne se donne point de repos qu'il n'ait rassemblé tous les forgerons. Il les forme en club, il en est élu président, & fait mettre tous les ateliers en activité. Arrivé à Nevers, Chaumette n'a aperçu que du royalisme & du fédéralisme; le peuple y est profondément fané. A sa voix tout a changé,



les trophées de la liberté ont remplacé ceux élevés au fanatisme; les fêtes républicaines ont été substituées aux fêtes superstitieuses.

Sur le requisitoire du procureur de la commune, le conseil général arrête que les prisonniers & détenus dans les maisons d'arrêt ne pourront recevoir aucunes visites; arrête en outre que toutes les lettres qu'ils écriront, ou qu'on leur écrira seront lues par l'administration de police.

La séance n'a rien présenté d'intéressant.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Cambon).

N. B. Dans la dernière séance, la convention a décrété qu'une commission de six membres, pris dans son sein, examineront la source des fortunes scandaleuses qui n'ont pu s'opérer qu'au détriment de l'état; les dénonciateurs assisteront à la levée des scellés qui seront apposés chez nos nouveaux millionnaires, & recevront des récompenses prises sur les propriétés confisquées.

Les représentans-députés dans le Midi écrivent que les Anglois paroissent vouloir tenter, avant la saison des tempêtes, l'exécution d'un nouveau dessein. Le traître Trogoff avoit envoyé ordre aux frégates françoises mouillées devant Villefranche, de se rendre à Toulon pour y saisir la proie de nos lâches ennemis: heureusement les représentans-députés avoient prévu cet ordre, & les frégates sont conservées à la république.

Séance du vendredi 27 septembre.

Thuriot demande qu'enfin Brissot & ses complices soient frappés du glaive de la loi; il dit que le retard du jugement de ces conspirateurs donne beaucoup d'aliment à la calomnie. Le comité de sûreté générale fait annoncer, par l'un de ses membres, que l'acte d'accusation contre Brissot sera présenté séance tenante.

Le même membre repousse les attaques calomnieuses dont il a été l'objet; il prouve, par des faits, que jamais il n'a été le défenseur du général Houchard, qu'il a été le premier à proposer des mesures rigoureuses contre Custine, & que s'il a quitté le comité de sûreté générale, ce n'a pas été pour ébranler le crédit du comité, mais c'est que sa santé ne lui permet pas de partager des travaux pénibles, & qui a voulu assister plus assidûment à la convention, afin de déjouer les trames qui s'y ourdissent: il déclare, au surplus, qu'il est inégalement convaincu que l'état seroit perdu sans ressource, si le comité de salut public cessoit d'être investi de la confiance générale qu'il mérite.

Après cette justification qui a été applaudie, Thuriot a fait hommage, au nom du citoyen Montalembert, d'un livre sur les fortifications, intitulé: *l'art défensif supérieur à l'art offensif*. Cet ouvrage, dont il sera fait mention honorable au procès-verbal, sera examiné par le comité de salut public.

Les côtes de la Manche & celles de la Seine-Inférieure sont en bon état de défense; Cherbourg & le Havre sont à l'abri d'un coup de main: on vient d'amener & de décharger dans cette dernière place maritime un vaisseau suédois chargé de blés, & allant d'Amsterdam à Barcelonne. Le comité de salut public fera un rapport sur ce fait qui, attendu la conduite des puissances belligérentes, ne peut ébranler la neutralité de la Suède.

Huit pipes de rum ont été saisies chez Robert, député de Paris, par le comité révolutionnaire de la section de Marat, qui a pensé que cette liqueur étoit soumise, ainsi que les eaux-de-vie, à la loi contre les accaparemens. Robert écrit à la convention qu'en ce moment près de 4 mille personnes environnent sa maison & en remplissent les escaliers. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Conformément au décret sur les dépôts faits ou séquestrés en vertu d'actes judiciaires chez les officiers publics ou chez les particuliers, une foule de gens d'affaires affligés la trésorerie nationale pour y verser les dépôts. Paris seul fournira pour 120 millions qui diminueront la masse du numéraire circulant.

Héruit-Séchelles fait lecture de plusieurs lettres & procès-verbaux qui confirment l'heureuse nouvelle, déjà répandue, du retour des Bordelais aux vrais principes: la ville de Bordeaux a enfin repris sa place dans la république; elle a secoué le joug des fédéralistes, des aristocrates & des accapareurs. Electrisés par l'énergie de la section dite de la Liberté, toutes les sections de cette ville ont formé, le 19 de ce mois, une municipalité provisoire: cette municipalité a proclamé d'abord toutes les loix de la convention dont l'exécution avoit été suspendue; elle a fait arrêter les membres de la commission populaire & les agens suspects; elle s'est emparé des canons; elle a apposé les scellés sur les papiers du département & du district; & elle a dépêché un courrier extraordinaire aux représentans-députés pour les prier d'honorer leur cité de leur présence; le 20, deux adresses ont été rédigées, l'une pour la convention, l'autre pour les Parisiens; enfin, le 21, le dernier coup a été porté au fédéralisme, par la destitution d'une petite société *muscadine*, dont les membres réclamoient en fausseté contre la réquisition. — L'assemblée ordonne l'impression des pièces lues par Héruit, & elle fait expédier sur-le-champ à la commune de Paris l'adresse des Bordelais aux Parisiens. — Quatre députés de Bordeaux paroissent ensuite à la barre; ils retracent les événemens de leur révolution; ils obtiennent les honneurs de la séance, & sont couverts d'applaudissemens.

Cambon annonce que, s'il en faut croire des lettres particulières, une conspiration tendante à livrer le port de Cette aux Anglois a été heureusement découverte, & que le département de l'Hérault a fait mettre en arrestation les principaux agens de ce complot.

La discussion sur la taxe des denrées de première nécessité a produit le décret suivant:

« 1°. A compter de ce jour, le bois à brûler, le charbon de terre, & le charbon de bois, ne pourront être vendus au-delà du prix de 1790 & d'un 20<sup>e</sup>. en sus, déduction faite des anciens droits d'entrée & d'octroi. 2°. Les municipalités veilleront à ce que les corps des bois se fassent selon l'usage ordinaire; elles régleront les frais de voiture. 3°. Les citoyens ont le droit de corder, mesurer & peser eux-mêmes: le délit de faux poids & fausse mesure sera sévèrement puni. 4°. Le conseil-exécutif pourra requérir les fournitures en bois & charbons nécessaires aux armées; ceux qui n'obéiront pas aux réquisitions, seront punis par la confiscation des fournitures requises, & par une amende égale à leur valeur. 5°. Le présent décret sera proclamé, sous 24 heures, dans le département de Paris, & sans délai dans les autres départemens ».

Le maximum du prix du sel est fixé à 2 sols la livre.